



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commissariats

Question écrite n° 30601

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le souhait émis par le commissariat d'une grande agglomération de trouver des « citoyens-relais » qui auront pour mission de signaler aux autorités les délits et incivilités commis dans leur quartier. Il s'agit, pour le commissaire divisionnaire interrogé, de promouvoir l'esprit civique des citoyens, dans une volonté de concrétiser les liens sociaux. Il lui demande quelle est sa position vis-à-vis de cette initiative. Il lui demande également quelles dispositions il entend prendre afin que cette « re-crédation » de liens sociaux ne conduise pas à des excès et à une généralisation des appels à la délation.

Texte de la réponse

Fondée sur l'exemple anglo-saxon du « neighbourhood watch » (surveillance du voisinage), l'idée de recourir aux citoyens pour contribuer à augmenter le niveau de sécurité n'est pas nouvelle en France. Elle est ainsi présente dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, mise en oeuvre au cours de la période estivale pour éviter les cambriolages susceptibles d'être commis aux domiciles de personnes en congés. Force est cependant de constater que les succès dans ce domaine ont été rares et que les échecs ont souvent été imputés à une « réserve culturelle » de nos concitoyens à coopérer avec les services de la police et de la gendarmerie nationales. Le postulat de base de cette expérience est qu'il n'y a pas de sécurité acquise sans vigilance active des citoyens, lesquels se définissent comme des intermédiaires entre la population et les fonctionnaires de police, ayant vocation à être les porte-parole des habitants d'un quartier ou d'un immeuble. Une expérience du concept de « citoyens-relais » est en cours à Douai, dans le département du Nord. Elle s'inscrit dans le contexte spécifique d'un district de sécurité publique engagé depuis plusieurs années dans une action de relations très soutenues avec le public ; un point « Rencontre-écoute-Témoignage-conseil » a ainsi été créé en 1998. Les résultats de cette initiative seront évalués afin de décider ou non de la poursuite de cette opération. Il n'est, en tout état de cause, pas envisagé pour l'heure d'étendre ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30601

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9754

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1635